

“ La démocratie participative n’est pas un risque, elle est une chance ”

Médi@venir

Dans votre livre “ les Maires : fête ou défaite ”, vous analysez le rapport entre l’élu et le citoyen en démontrant leur proximité, mais aussi le profond déficit démocratique qui existe entre eux ?

R.B *Le maire, paré de toutes les vertus : disponibilité, proximité, réalisme, sens du concret. Les Français le plébiscitent à travers les sondages et le classent en tête du hit-parade des responsables politiques (70% lui font “ tout à fait ” ou “ plutôt ” confiance)... L’affection que les Français portent aux maires les conduit à toutes les indulgences à leur égard... Pourtant, cet engouement ne peut cacher la crise profonde que traverse la démocratie communale... En effet, tout le système a été élaboré pour assurer le pouvoir sans partage du maire régnant et Albert Mabilleau a ainsi pu parler de “ monarchie municipale à la française ”. Le système électoral, le fonctionnement interne de la municipalité, la communication, les rapports avec les institutions, les associations, les entreprises et les artistes, tout est construit pour assurer cette monarchie. Même le candidat le plus tolérant, ouvert, coopératif, démocrate, ne résiste pas au système qu’il découvre, une fois élu, avec ravissement... Je dois reconnaître que le constat est accablant : partout, peu ou prou, la même arrogance du pouvoir en place et la même manipulation pateline du citoyen électeur, la même confusion entre la légitimité conférée par l’élection et la nécessité d’une méthodologie de la démocratie locale. Thucydide nous avait prévenus il y a deux mille ans : tout être exerce tout le pouvoir dont il peut disposer. Même si les hommes ne sont pas parfaits, ils ne font qu’user d’une organisation mise à leur service. C’est donc bien cette organisation qu’il faut dénoncer...*

Médi@venir

De manière plus générale, comment réconcilier les Français avec la politique ?

R.B *Il n’y a pas si longtemps, la commune était le premier repère identitaire du citoyen... les responsables politiques sont pris dans la tenaille d’une double exigence. Il leur faut surmonter la crise de confiance qui les frappe, parfois injustement, et répondre au désir de participation des citoyens toujours plus formés et plus exigeants. Un sondage CSA indique en effet que 92% des personnes interrogées souhaiteraient être davantage consultées, 85% estiment qu’il est important de financer des projets qui favorisent la participation des citoyens à la vie locale ; le vote n’arrive qu’en troisième position pour définir la citoyenneté. C’est à l’organisation communale et particulièrement aux maires, qu’il appartient de réconcilier les Français avec la politique. Mais, pour cela, il leur faudra abandonner leur toute puissance légendaire, sans égale dans les autres pays industrialisés. Voudront-ils et sauront-ils prendre le risque de la démocratie ?*

Médi@venir

Pensez-vous que la décentralisation soit un facteur de rapprochement entre les institutions et les citoyens ou bien un facteur aggravant leur distanciation ?

R.B *La décentralisation – dont, rappelons-le, le but affiché était de rapprocher le citoyen de la décision publique – agit au contraire comme un véritable repoussoir du fait de sa complexité croissante. L’opacité des financements, la multiplication des secteurs d’intervention de l’action communale, les réglementations toujours plus nombreuses et tatillonnes, les contrôles de légalité aléatoires empoisonnent la vie des maires et persuadent les gens que tout cela est bien compliqué pour eux... Si les maires ont tant de mal à promouvoir une vraie démocratie locale, ils n’en sont pas les premiers fautifs. L’objectif déclaré des promoteurs de la décentralisation était précisément de permettre aux citoyens de mieux participer à la prise de décision publique. Hélas, les textes relatifs à l’organisation de cette participation sont restés à l’état de promesses non tenues. Les réformes se sont succédées, comme celles relatives à l’intercommunalité, sans qu’aucune idée concrète et aucune mesure contraignante en ce domaine ne soient élaborées. Les lois de 1982 et 1983 sont en effet les premières d’un ensemble qui regroupe plus de quarante textes et des centaines de décrets. En créant les régions, réforme sur laquelle avait échoué le général de Gaulle en 1969, elles*



Née le 24 décembre 1946, fille de l’ancien maire d’Angers et député du Maine-et-Loire Jean Narquin, Roselyne Bachelot-Narquin est docteur en pharmacie. Elle est conseillère générale du Maine-et-Loire de 1982 à 1988 puis élue au Conseil régional du Pays de Loire (1986), elle en devient vice-présidente et préside la Commission de l’aménagement du territoire et de l’environnement. À ce titre, elle fonde le Conservatoire des rives de la Loire et de ses affluents.

Députée RPR de 1988 à 2002, elle est membre de la commission des affaires culturelles, rapporteur général de l’Observatoire sur la parité entre hommes et femmes, ainsi que présidente du groupe d’études sur les personnes handicapées et présidente du groupe d’études sur la question irakienne.

Elle devient ensuite présidente du Conseil National des Personnes Handicapées (1995-1998), présidente de L’Association Parlementaire Euro-Arabe (1998-2002).

Elle occupe la fonction de porte-parole de la campagne présidentielle de Jacques Chirac en février 2002 et devient ministre de l’écologie et du développement durable du gouvernement de Jean-Pierre Raffarin (mai 2002-mars 2004).

Tête de liste UMP du Grand Ouest aux élections européennes du 13 juin 2004, elle est dorénavant députée au Parlement européen et membre du Bureau exécutif de l’Union pour un Mouvement Populaire.

Auteure de “Deux femmes au royaume des hommes” (avec Geneviève Fraisse, Hachette 1998), “Le Puc, entre haine et amour” (Plon, 2000), “Les maires : fête ou défaite ?” (Anne Carrière, 2002).

maintien des autres échelons administratifs, les départements et les communes. Ces lois fixent le principe de libre administration de ces collectivités et l'absence de toute tutelle des unes sur les autres. La commune se voit attribuer la gestion de proximité, et tout particulièrement l'urbanisme, avec le plan d'occupation des sols et la délivrance des permis de construire. D'autres textes sont venus compléter le dispositif initial : le statut particulier de Paris, Lyon et Marseille, le statut de la Corse, la fonction publique territoriale, les lois d'aménagement du territoire, qu'elles se nomment "Pasqua" ou "Voinet", entre autres. Ces dispositions ont toutes la même caractéristique, celle d'oublier superbement le citoyen de base. La décentralisation apparaît maintenant pour ce qu'elle est vraiment, une simple redistribution des cartes entre responsables politiques. Pour reprendre la savoureuse confidence de Gaston Defferre à Alain Savary dans les couloirs de l'Assemblée nationale tandis qu'on discutait des lois de 1982 : "pendant qu'ils se disputeront entre eux, ils ne nous emmerderont pas". Somme toute, la décentralisation est un processus aristocratique qui partage les pouvoirs entre les ducs, les comtes et les barons –appelés aujourd'hui les présidents de conseils régionaux, de conseils généraux et les maires-, mais qui se garde bien d'inviter les manants à participer à la prise de décision... Le référendum local pouvait apparaître comme l'une des formes les plus achevées de la démocratie participative. Au motif de limiter les tentations démagogiques et de respecter les attributions municipales, sa mise en œuvre a été assortie de tant de contraintes qu'il reste d'une pratique confidentielle...

Médi@venir
Réforme des institutions, simplification administrative, transparence... n'y a-t-il pas une évolution des pratiques politiques ?

R.B Un bon conseil : chaque fois qu'un ministre vous parle de simplification administrative, méfiez-vous, ses services sont en train de concocter un formulaire supplémentaire !... Résumons-nous : vous avez donc en face de vous la commune, la communauté intercommunale, le pays, le département, la région, la structure interrégionale, l'État, l'Union européenne, soit huit niveaux d'administration. Vous voyez bien qu'il s'agit d'une simplification ! Puisque l'on a décidé de priver définitivement l'électeur contribuable de la moindre possibilité de comprendre le système territorial de son pays, c'est sans doute aussi pour lui éviter tout stress que l'on a jugé préférable qu'il n'élise pas directement les conseillers qui administrent ces structures intercommunales... Quelle hypocrisie d'inviter les électeurs dans les isolements pour choisir les conseils municipaux où il ne se passera plus rien ! Et on a la prétention de réconcilier les citoyens avec la politique !...



Médi@venir
Revenons à l'intercommunalité, qui doit piloter cet échelon administratif ?

R.B Il n'est pas impossible que, face à une assemblée politiquement et territorialement hétérogène, le maire de la ville-centre ne soit pas le meilleur pour impulser une dynamique de projet. Les années à venir verront peut-être l'émergence d'une nouvelle race de présidents d'agglomération, plus techniciens que politiques, en souhaitant qu'ils ne deviennent pas... technocrates. Pour l'instant, l'intercommunalité a ajouté à son coût et à sa complexité le refus d'intégrer les citoyens par le suffrage universel direct...



Médi@venir
Vous êtes très préoccupée par le renouvellement de la classe politique et plus particulièrement des pratiques au niveau municipal ?

R.B C'est maintenant la surreprésentation des retraités et des inactifs qui nous guette puisqu'ils représentent déjà à eux seuls 32% des maires. Le pouvoir municipal tend ainsi à relever plus de la gérontocratie que de la démocratie... La formule : "le premier mandat est celui de l'apprentissage, le deuxième celui de l'accomplissement, le troisième celui du pourrissement", mériterait d'être méditée... De plus, la démocratie de représentation reste basée sur un rapport hiérarchique entre celui qui sait, le maire, et l'ignorant, l'administré... Hannah Arendt définissait la politique comme "être ensemble". Seuls les maires pourront changer la politique pour faire que cette belle définition ne reste pas un slogan mais corresponde à la réalité de nouveaux rapports entre les responsables et les citoyens. La démocratie participative n'est pas un risque, elle est une chance pour eux et pour nous.

Médi@venir
Vous avez des propositions concrètes à faire pour réconcilier les Français avec la vie politique ?

R.B Tout d'abord, il nous faut réformer le mode de scrutin municipal en limitant la prime majoritaire de la liste gagnante à la majorité relative (elle se verra attribuer la moitié des sièges plus un) mais aussi en abaissant le taux pour se maintenir au second tour de 10 à 5%, en abaissant de 5 à 3% le taux nécessaire pour le remboursement des frais de campagne, en interdisant la recomposition des listes entre le premier et le deuxième tour, en



supprimant le seuil des 5% pour l'attribution des sièges et en réduisant le mandat municipal à 5 ans ou en le maintenant à six ans si le mandat sénatorial est ramené à la même durée. Ensuite, il convient d'être au suffrage universel les délégués intercommunaux et d'instituer un statut de l'élu, en particulier à l'élu municipal. Cela nécessite aussi une réforme du fonctionnement des conseils municipaux : il faut augmenter les moyens logistiques de fonctionnement de l'opposition, instituer un véritable statut pour les présidents de groupe, élire l'exécutif municipal à la proportionnelle, structurer les travaux autour de deux types de réunions, réunions structurantes ou extraordinaires, réunions d'affaires courantes ou ordinaires. En outre, si l'on veut une participation accrue des citoyens, il convient d'ouvrir le champ du référendum, notamment en élargissant la possibilité de consultation à tout sujet d'intérêt communal, en imposant son résultat à la collectivité demanderesse, si le sujet est de son ressort, en élargissant les listes électorales à toute personne payant des impôts sur la commune ou y travaillant, en étendant ces possibilités à la structure intercommunale et en faisant précéder toute consultation d'une phase d'information et de délibération qui ne saurait être inférieure à trois mois après la délibération municipale décidant le référendum. Cette information doit être pluraliste. Pour cela, il faut interdire la communication des élus sur les supports de promotion ou d'information de la ville, la réserver aux journaux municipaux proprement dits, instaurer un Conseil de l'information municipale composé de personnalités indépendantes chargées de veiller au pluralisme de l'information et identifier clairement par un logo permanent l'origine du financement pour les chaînes de télévision financées par subvention municipale.

Médi@venir Quels outils de démocratie participative faudrait-il d'après-vous, recommander la création ?

R.B Il faudrait tout d'abord instituer un conseil économique et social municipal dans toutes les villes de plus de 20 000 habitants, rendre ensuite obligatoires les conseils municipaux des jeunes et surtout inciter les municipalités à se doter d'outils nécessaires à la démocratie participative : locaux spécifiques, formation d'élus à la conduite de réunions, documents d'information. Enfin, il conviendrait de clarifier les compétences des collectivités en désignant un " chef de file " pour les grands secteurs d'intervention et en supprimant l'échelon départemental.

Éthique : La méthode selon Edgar Morin



Les crises correspondent à un accroissement d'incertitude, à des dérégulations qui entraînent la rapide croissance des déviations, en bref à des processus de désorganisation qui peuvent entraîner des processus de réorganisation, soit régressifs (moins complexes), soit progressifs (plus complexes). Les crises favorisent les interrogations, stimulent les prises de conscience, les recherches de solutions nouvelles, et dans ce sens aident les forces

génératrices (créatrices) et régénératrices sommeillant dans l'être individuel comme dans l'être social. Mais, en même temps, les crises favorisent les solutions névrotiques ou pathologiques, c'est-à-dire la désignation, la persécution, voire l'immolation d'un bouc émissaire (individu, groupe, classe, ethnie, race), la recherche de solutions imaginaires ou chimériques. Dans l'ambivalence de crise, l'important pour l'éthique, est de ne pas céder à l'hystérie, de sauvegarder la tolérance et la compréhension. C'est dans les situations de crise qu'il y a parfois dégénérescence et régénération de l'éthique".

Edgar Morin,
La méthode 6 : l'éthique, Seuil, 2004.

Rencontre européenne à Nice

Brigitte Ferrari, conseillère municipale subdéléguée aux affaires européennes de la ville de Nice cite Robert Schuman le 15 avril 2005 devant plus de 300 personnes



rassemblées sur le thème de la constitution européenne : "L'Europe ne se fera pas en un jour, ni sans heurts. Son édification suivra le cheminement des esprits. Rien de plus durable ne s'accomplit dans la facilité. Déjà l'Europe est en marche et par-delà les institutions existantes, l'idée européenne, l'esprit de solidarité communautaire ont pris racine".

Cette manifestation était organisée en partenariat avec Idées Nouvelles Europe et l'Institut du Droit de la Paix et du Développement.

**Découvrez Médi@venir en ligne
à l'adresse:
www.ideesnouvelles.com**